



Lexique Dispositif CQP / CQPI de l'Intersecteur Papier Carton



❖ Certificat de Qualification Professionnelle

Glossaire CNCP

« Certification professionnelle mise en place par une branche professionnelle pour répondre à ses **besoins spécifiques**, ce certificat atteste de la maîtrise par un individu de compétences liées à une qualification identifiée par la branche considérée. »

Pour l'IPC, le CQP est un processus de validation de compétences en situation professionnelle.

- *Le CQP, qui n'a pas de niveau reconnu par l'Etat (éducation nationale), n'a de valeur que dans la branche ou le regroupement de branches qui l'a créé.*
- *L'élaboration d'un CQP relève d'une décision de la Commission paritaire nationale pour l'emploi (CPNE) de la branche. Pour l'IPC, la CPNEF est l'autorité qui valide la création*
- *Plusieurs branches peuvent convenir de la création d'un CQP (CQPI). L'élaboration d'un CQPI relève d'une décision de la COPANEF (sur avis favorable du COC : Comité Opérationnel de Certification)*

❖ Métier

Le métier correspond à un **ensemble cohérent d'activités professionnelles** qui requiert des **compétences** nécessitant un apprentissage spécifique, une formation initiale, continue et/ou de l'expérience.

- Il peut s'exercer dans des **emplois différents** qui présentent des similitudes quant aux principales activités professionnelles.
- Dans un même métier, les salariés sont **mobiles d'un emploi à l'autre** avec un temps d'adaptation (et/ou de formation) de moins d'un an (donnée d'usage)

ATTENTION, le métier n'est pas :

- un diplôme, même si des diplômes sont parfois des pré-requis pour exercer un métier
- Une fonction représentée dans l'organigramme d'un service (pas lié à la structure)
- un statut ni une catégorie professionnelle : « agent de maîtrise », « cadre », « employé »

❖ Emploi

Ensemble des activités exercées régulièrement sur un procédé de fabrication ou dans un service donné.

❖ Poste de travail

Entité concrète définie dans l'espace et le temps, constituée d'un ensemble de tâches et formant l'unité de base de l'organisation du travail.

Exemples :

Métier : conducteur d'équipement

Emploi : conducteur de combiné

Poste : conducteur Martin 618

Métier : animateur d'équipe

Emploi : chef d'atelier

Poste : responsable atelier finition

❖ **Activité**

Premier niveau de regroupement cohérent de **tâches** réalisées pour obtenir un résultat déterminé.

La description des activités d'un métier est indispensable pour pouvoir en extraire les compétences requises.

- *Une activité prend du temps, à l'inverse de la compétence*
- *Une activité se situe aussi dans l'espace : elle est dans « l'agenda temps/lieu »*
- *L'activité se différencie de la responsabilité qui ne renseigne pas directement sur ce qui est réellement fait.*

Pour formuler une activité :

Il s'agit de décrire ce que réalise le professionnel en terme d'action (éviter « participation, contribution à ... »)

❖ Référentiel d'activités

Recensement ordonné, plus ou moins détaillé, des **activités** requises pour un métier, une famille de métiers.

Le référentiel d'activités du métier donne la définition de ce métier et décrit de façon ordonnée les activités professionnelles caractéristiques de l'exercice du métier.

❖ Compétence Professionnelle

Combinaison reconnue de **connaissances, savoir-faire** opérationnel et comportemental mise en œuvre de façon répétée et réussie **en situation professionnelle**.

Le résultat de sa mise en œuvre est **évaluable dans un contexte donné**

Caractéristiques de la compétence professionnelle :

- Elle est toujours **observable, mesurable** et sujette à apprentissage.
- Elle a toujours une finalité professionnelle.
- Elle se situe dans un contexte précis, en lien avec une ou des situations professionnelles.
- Elle peut être spécifique à un métier ou commune à plusieurs métiers.
- Elle est inséparable de l'action et ne peut être appréhendée qu'au travers de l'activité
- Elle mobilise différentes ressources dans l'action
- Elle est constituée de savoir-faire qui permettent de la caractériser et de la décrire. D'autres ressources associées sont également mobilisées pour agir : connaissances, démarches d'analyse et de raisonnement, ressources émotionnelles, physiques et physiologiques (les connaissances sont donc associées à la compétence professionnelle)

❖ Référentiel de compétences

Recensement ordonné, plus ou moins détaillé, des compétences requises pour un métier, une famille de métiers.

Le référentiel de compétences d'une certification professionnelle décrit de façon ordonnée les compétences, c'est-à-dire les savoir-faire et connaissances associées exigés pour **l'obtention de la certification**

Pour formuler une compétence :

Il s'agit de décrire ce que « la personne est capable de... », avec des verbes d'action (éviter le terme « Connaître » => identifier, expliquer...)

❖ Connaissances et savoir-faire

Savoir-faire opérationnel

Habilité ou pratique maîtrisée permettant de résoudre des problèmes plus ou moins complexes d'une situation de travail avec efficacité.

Le savoir-faire se réfère toujours à une situation professionnelle spécifique.

Il doit toujours pouvoir être évalué à partir d'indicateurs d'efficience et donc être exprimé en terme d' « être capable de ».

Connaissances

Savoirs requis par un métier ou acquis par une personne par la formation et/ou l'expérience, sanctionnés ou non par un diplôme.

Les connaissances requises sont déduites des savoir-faire (on parle de connaissances « associées » aux savoir-faire). On peut spécifier des connaissances par type de disciplines et par degrés, fonction du temps plus ou moins long d'acquisition.

Savoir-faire comportemental :

Ensemble de démarches et processus cognitifs (capacité d'analyse, de diagnostic, de synthèse...), affectifs, relationnels et physiques mobilisés par la mise en œuvre des savoir-faire.

Lexique

❖ **Évaluation, validation** (certifications professionnelles)

Évaluation

Confrontation d'un ensemble d'informations à un ensemble de critères en vue de prendre une décision

*Pour l'IPC, il s'agit du rôle du jury d'évaluation présidé par un **président de jury mandaté par la CPNEF** (lettre de mission signée).*

Validation

Décision institutionnelle d'attribuer à des compétences acquises et évaluées une valeur en termes d'unité, de titre, de diplôme

*Pour l'IPC, il s'agit du rôle **certificateur** de la **CPNEF**.*

❖ Critère d'évaluation

Moyen de mesure permettant d'identifier et de mesurer des effets (résultats, comportements, attitudes, qualité, etc.) par rapport à des normes requises.

Élément qui permet de fixer le niveau d'exigence de la certification : « ce qui permet de valider de la compétences »

Les critères peuvent porter

- sur des résultats concrets et directs de la mise en œuvre de la compétence
- sur la façon de procéder dans la réalisation de l'activité
- sur l'explicitation de l'acte réalisé

❖ Modalités d'évaluation

Situations permettant d'évaluer les compétences

Différentes modalités peuvent être utilisées

- Observation en situation de travail réelle ou simulée
- Entretien à partir des activités réalisées sur la base d'un échange
- Entretien à partir d'une présentation d'un dossier de preuves issues de l'activité (productions, documents, ...)

❖ La validation des acquis de l'expérience

La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet de **faire reconnaître son expérience** notamment professionnelle ou liée à l'exercice de responsabilités syndicales, **afin d'obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle.**

Toute personne justifiant d'une activité professionnelle salariée (CDI, CDD, intérim...), non salariée, bénévole ou de volontariat ou ayant exercé des responsabilités syndicales ou occupé une fonction de conseiller municipal, de conseiller général ou de conseiller régional en rapport direct avec le contenu de la certification (diplôme, titre, CQP...) visée peut demander la validation des acquis de son expérience.

La **durée minimale d'activité requise** pour que la demande de validation soit **recevable est de 3 ans**, que l'activité ait été exercée de façon continue ou non.